

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 33 (1888)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rétrospective militaire, il est fait appel, dans les termes suivants, à la collaboration personnelle des officiers :

« Je serais heureux que MM. les officiers et les fonctionnaires militaires qui posséderaient des objets tels que armures anciennes, tableaux, gravures, œuvres artistiques de tous genres (modèles en vraie grandeur ou réduits), voulussent bien contribuer à rendre plus complète encore l'œuvre patriotique dont il s'agit, en mettant à la disposition de la Commission d'organisation de l'Exposition du Ministère de la guerre en 1889, ces objets, qu'ils se rapportent ou non à l'arme à laquelle appartiennent leurs propriétaires.

» Les officiers et les fonctionnaires militaires qui voudront bien participer à l'Exposition rétrospective, me feront connaître, également par votre intermédiaire, leur intention, en m'indiquant le nombre, la nature et les dimensions des objets comptent qu'ils présenter.

» Les frais de transport (aller et retour), gardiennage, installation, etc., des armes, objets de toute nature et œuvres d'art exposés par les établissements, les services, les corps de troupe, les officiers et les fonctionnaires militaires, seront payés sur le budget spécial de l'Exposition du Ministère de la guerre, en 1889. »

En dehors de l'armée, le concours des musées départementaux et communaux, des artistes et des collectionneurs particuliers, a été sollicité par une circulaire de M. le général Gervais, président de la Commission de l'Exposition du Ministère de la guerre en 1889 et vice-président de l'Exposition rétrospective militaire, adressée aux présidents des comités départementaux, aux préfets, aux maires, aux directeurs et conservateurs de musées, enfin aux propriétaires de musées ou de collections particulières.

C'est à M. le général Gervais, au Ministère de la guerre, que doivent être adressées toutes les demandes et propositions concernant l'Exposition rétrospective militaire.

Quatre commissions fonctionnent pour assurer la bonne organisation de l'Exposition militaire :

1. Comité d'admission de la classe 66 : M. le général Gervais, président ; M. le capitaine de vaisseau Thierry, vice-président ; M. Jeanson, chef du bureau de la correspondance générale au cabinet du ministre, rapporteur ; M. Chabbert, attaché au cabinet du ministre, secrétaire ; ce Comité se compose de membres civils et militaires ;

2. Comité d'installation de la classe 66 : Même bureau ;

3. Commission de l'Exposition du Ministère de la guerre : Même bureau ;

4. Commission de l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques : M. le vice-amiral Cloué, président ; M. le général Gervais, vice-président ; M. le lieutenant-colonel Babin de Grandmaison, rapporteur ; M. Germain Bapst, secrétaire.

(*Revue du Cercle militaire.*)

Pour paraître prochainement :

Chez **B. Benda**, libraire-éditeur, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

Le général Jomini, sa vie et ses écrits

par *F. Lecomte*, colonel fédéral suisse.

3^e édition. 1 vol. gr. in-8 avec atlas. — Prix : 20 fr.